

assistant-santé<sup>gsc</sup><sup>MD</sup>

# ZONE

Détails des  
garanties et de  
la couverture

Régimes de soins de santé et  
dentaires individuels

**gsc**  
les avantages green shield 

Les régimes Assistant-santé ZONE de GSC offrent différents niveaux de protection pour soins de santé, soins dentaires, médicaments et voyage, dans une sélection de garanties clé en main à des prix concurrentiels.

Il est temps de choisir votre ZONE de confort.

## Si vous n'avez pas de régime de garanties de soins de santé...

Vous savez que le régime provincial d'assurance-maladie est insuffisant.

Les régimes Assistant-santé ZONE de GSC<sup>MD</sup> offrent une protection pour les dépenses courantes en soins médicaux et dentaires qui ne sont pas remboursées par votre régime provincial, ainsi qu'une protection voyage en cas d'urgence médicale lorsque vous êtes loin de chez vous et une protection pour les dépenses imprévues qui pourraient survenir dans le futur.

Cette comparaison des régimes présente les garanties et les couvertures de chacun des régimes ZONE offerts.

Voici une description de certaines garanties du régime ZONE...

### MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Les garanties pour les médicaments sur ordonnance couvrent les médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada et qui nécessitent une ordonnance de par la loi et sont prescrits par un praticien dûment autorisé.

Les médicaments de marque sont remboursés en l'absence d'équivalents génériques.

Les produits d'abandon du tabac ainsi que les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et du dysfonctionnement érectile ne sont pas couverts.

### SOINS DENTAIRES

SOINS DE BASE :

- Nettoyage préventif
- Examen de routine, radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

SOINS DE BASE ÉTENDUS :

- Traitement endodontique – traitement radiculaire
- Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibrage occlusale
- Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

SOINS MAJEURS :

- Couronnes et incrustations, prothèses dentaires, ponts

SOINS ORTHODONTIQUES :

- Traitements d'orthodontie visant à redresser les dents ou corriger l'occlusion

### SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

ARTICLES MÉDICAUX :

- Articles visant à faciliter la vie quotidienne, comme les lits semblables aux lits d'hôpital, tiges à soluté, perroquets et bassins de lit
- Appareils orthopédiques, plâtres, cathéters et fournitures pour stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour personnes diabétiques
- Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité, comme les cannes, béquilles, déambulateurs et fauteuils roulants
- Prothèses
- Dispositifs respiratoires et de cardiologie, comme les moniteurs respiratoires ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs et l'oxygène

### PROTECTION VOYAGE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Protection voyage en cas d'urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays

### HOSPITALISATION FACULTATIVE

Chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public

Garanties en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020

	Régime ZONE 1	Régime ZONE 2	Régime ZONE 3	Régime ZONE Fondamental
<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (garanties par personne)</b>				
Maximums	Non compris	Non compris	Non compris	Année 1 : 550 \$ Année 2 : 600 \$ Année 3+ : 650 \$ } Payés à 70 % sous réserve du max. annuel
<b>SOINS DENTAIRES (garanties par personne)</b>				
Maximums	Non compris	Année 1 : 500 \$ Année 2 : 650 \$ Année 3+ : 800 \$	Année 1 : 600 \$ Année 2 : 800 \$ Année 3+ : 1 000 \$	450 \$ par année
Fréquence de rappel		9 mois	9 mois	9 mois
Soins de base		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 70 %, sous réserve du max. annuel
Soins de base étendus		Année 1 : Payés à 50 % Année 2 : Payés à 70 % Année 3+ : Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 70 %, sous réserve du max. annuel
Soins majeurs		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. annuel	Non compris
Soins orthodontiques		Non compris	Non compris	Non compris
<b>SOINS DE LA VUE (garanties par personne)</b>				
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ tous les 2 ans	150 \$ tous les 2 ans	150 \$ tous les 2 ans	150 \$ tous les 2 ans
Examens de la vue	65 \$ tous les 2 ans	65 \$ tous les 2 ans	65 \$ tous les 2 ans	80 \$ tous les 2 ans
<b>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES (garanties par personne)</b>				
<b>Services professionnels ou thérapeutes autorisés</b>				
Acupuncteur, chiropraticien, podologue/podiatre, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite, 300 \$ par praticien par année	20 \$ par visite, 300 \$ par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par praticien par année
Psychologue, travailleur social agréé, orthophoniste	300 \$ par praticien par année	300 \$ par praticien par année	400 \$ par praticien par année	400 \$ par praticien par année
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par année	5 000 \$ par année	5 000 \$ par année	3 000 \$ par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
Appareils auditifs	Années 1-4 : 300 \$ Année 5+ : 400 \$ tous les 4 ans	Années 1-4 : 300 \$ Année 5+ : 400 \$ tous les 4 ans	Années 1-4 : 350 \$ Année 5+ : 500 \$ tous les 4 ans	Années 1-4 : 350 \$ Année 5+ : 500 \$ tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 500 \$ Année 3 : 2 000 \$ Année 4+ : 2 500 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 3 000 \$ Année 3 : 4 000 \$ Année 4+ : 5 000 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 3 000 \$ Année 3 : 4 000 \$ Année 4+ : 5 000 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 1 500 \$ Année 2 : 2 000 \$ Année 3 : 3 000 \$ Année 4+ : 4 000 \$ } par catégorie de garantie par année
<b>VOYAGE (garanties par personne) Couverture hors de la province ou du pays</b>				
Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année
<b>HOSPITALISATION FACULTATIVE (garanties par personne) Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits et/ou privée dans un hôpital général public. L'évaluation médicale est requise.</b>				
Chambre à deux lits et/ou privée	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année

## Évaluation médicale requise

Garanties en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020

	Régime ZONE 4	Régime ZONE 5	Régime ZONE 6	Régime ZONE 7
<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (garanties par personne)</b>				
Maximums	Année 1-2 : 2 500 \$ Année 3+ : 3 500 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	5 000 \$ Payés à 90 % sous réserve du max. annuel	10 000 \$ Payés à 90 %, sous réserve du max. annuel	20 000 \$ Payés à 90 %, sous réserve du max. annuel
<b>SOINS DENTAIRES (garanties par personne)</b>				
Maximums	Non compris	Année 1 : 700 \$ Année 2 : 900 \$ Année 3+ : 1 100 \$	Année 1 : 800 \$ Année 2 : 1 000 \$ Année 3+ : 1 300 \$	Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 200 \$ Année 3+ : 1 500 \$
Fréquence de rappel		9 mois	6 mois	6 mois
Soins de base		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Année 1 : Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel Année 2+ : Payés à 90 %, sous réserve du max. annuel
Soins de base étendus		Année 1 : Payés à 60 % Année 2 : Payés à 70 % Année 3+ : Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	
Soins majeurs		Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. annuel	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. annuel	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. annuel
Soins orthodontiques		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année; sous réserve du max. annuel à compter de la 3 <sup>e</sup> année et maximum à vie de 2 000 \$	Payés à 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année; sous réserve du max. annuel à compter de la 3 <sup>e</sup> année et maximum à vie de 2 000 \$
<b>SOINS DE LA VUE (garanties par personne)</b>				
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ tous les 2 ans	Années 1-2 : 150 \$ Années 3-4 : 200 \$ Année 5+ : 250 \$ tous les 2 ans	Années 1-2 : 200 \$ Années 3-4 : 250 \$ Année 5+ : 300 \$ tous les 2 ans	Années 1-2 : 250 \$ Années 3-4 : 300 \$ Année 5+ : 350 \$ tous les 2 ans
Examens de la vue	80 \$ tous les 2 ans	100 \$ tous les 2 ans	100 \$ tous les 2 ans	120 \$ tous les 2 ans
<b>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES (garanties par personne)</b>				
<b>Services professionnels ou thérapeutes autorisés</b>				
Acupuncteur, chiropraticien, podologue/podiatre, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite, 400 \$ par praticien par année	25 \$ par visite, 500 \$ par praticien par année	25 \$ par visite, 600 \$ par praticien par année	50 \$ par visite, 750 \$ par praticien par année; maximum combiné de 2 000 \$ par année
Psychologue, travailleur social agréé, orthophoniste	400 \$ par praticien par année	500 \$ par praticien par année	600 \$ par praticien par année	750 \$ par praticien par année
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par année	10 000 \$ par année	10 000 \$ par année	15 000 \$ par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
Appareils auditifs	Années 1-4 : 350 \$ Année 5+ : 500 \$ tous les 4 ans	500 \$ tous les 4 ans	500 \$ tous les 4 ans	600 \$ tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 500 \$ par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 3 000 \$ Année 3+ : 4 000 \$ Année 4+ : 5 000 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 4 000 \$ Année 3+ : 6 000 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 4 000 \$ Année 3+ : 6 000 \$ } par catégorie de garantie par année	Année 1 : 3 000 \$ Année 2 : 5 000 \$ Année 3+ : 8 000 \$ } par catégorie de garantie par année
<b>VOYAGE (garanties par personne) Couverture hors de la province ou du pays</b>				
Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par année
<b>HOSPITALISATION FACULTATIVE (garanties par personne) Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits et/ou privée dans un hôpital général public. L'évaluation médicale est requise.</b>				
Chambre à deux lits et/ou privée	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année	Durée maximale de 30 jours par année

## Information additionnelle

Le comparateur de régimes est un sommaire; il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GSC à l'approbation de la demande d'adhésion.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GSC, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs.

Résidents du Québec : Pour être admissible au régime ZONE pour médicaments d'ordonnance, vous devez être couvert par la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Vos demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance doivent être soumises en premier à la RAMQ. Lorsque la RAMQ rembourse une partie du coût des médicaments, les soldes impayés (y compris les quotes-parts et les franchises) seront coordonnés pour que vous puissiez être remboursé jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les taux et/ou les garanties peuvent être modifiés; GSC enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux membres du régime.

Régimes offerts par

## Green Shield Canada (GSC).

La conception du logo d'Assistant-santé de GSC et la conception du logo de GSC sont des marques déposées de Green Shield Canada. © 2020 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1  
greenshield.ca 1 888 711-1119

